

# ACTUALITÉS SOCIALES

Avocats, juristes d'entreprise, directeurs des ressources humaines, magistrats,...  
saisissez l'opportunité d'analyser les nouveautés sociales sous l'angle pratique!

Depuis bientôt 10 ans, l'Association des Juristes Namurois épingle les nouveautés législatives ainsi que les interprétations doctrinales et jurisprudentielles en droit du travail et droit de la sécurité sociale.

## PROGRAMME

### 16h30 **Législation du travail : contraintes et opportunités d'un droit évolutif**

- **La Loi sur le travail faisable et maniable : bilan des principales modifications en matière de durée du travail et de travail à temps partiel**  
*par Julien SOUVEREYNS (Attaché-chef de direction au Contrôle des lois sociales de Namur)*
- **Travailleurs inaptes à la loupe**  
*par Steve GILSON (Avocat au Barreau de Namur, Maître de conférences invité à l'UCL, Chargé de cours à l'ICHEC), France LAMBINET (Avocate au Barreau de Namur et Collaboratrice scientifique à l'UCL) et Michel DAVAGLE (Conseiller juridique asbl SEMAFOR et SEMAFORMA, Professeur de droit social et de gestion)*

### 17h30 **Le droit pénal social sous la loupe**

- **Le nouvel arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme « non bis in idem »**  
*par Nathalie HAUTENNE (Substitut à l'Auditorat du travail de Liège, division Namur) et Jérôme DEUMER (Substitut à l'Auditorat du travail de Liège)*

### 18h10 **La sécurité sociale, une nouvelle source de changements**

- **Aides à l'emploi : quels leviers l'Etat et les Régions peuvent-ils activer pour favoriser l'emploi ?**  
*par Dorotea DI FIORE (Juriste au Secrétariat social UCM)*

### 18h35 **Les procédures de vente, mobilière et immobilière, en matière de règlement collectif de dettes, et les limites du privilège du créancier**

- **Le notaire et le surendettement**  
*par Emmanuel DEPRET (Référéndaire au Tribunal du Travail de Liège)*

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Date :** Jeudi 23 novembre 2017 de 16h30 à 19h00

**Lieu :** UCM - Chaussée de Marche 637, 5100 Namur

**Inscription :** obligatoire via le site [www.ajn.be](http://www.ajn.be)

**En prévente : 35 €** (30 € pour les avocats stagiaires - 5 € pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant) à verser avant la conférence au compte bancaire de l'AJN - Code IBAN : BE16 6301 8124 6074 - Code Swift/Code Bic : BBRUBEBB, avec la mention «23/11/2017 + nom(s) du/des participant(s)» - **Paiement le jour même :** 45 € (35 € pour les avocats stagiaires - 10 € pour les étudiants)

La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents.

**Agrégation OBFG :** Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence.

**Renseignements :** Clelia Manes - [clelia.manes@unamur.be](mailto:clelia.manes@unamur.be)